

Cette motion qui vise à interrompre le débat montre une fois de plus que le gouvernement cherche à se soustraire à l'emprise du Parlement, pour éviter d'avoir à expliquer ce fiasco invraisemblable de la faillite de deux banques en l'espace d'un mois, et la dépense d'un milliard qui en a découlé—plutôt 3 milliards en réalité. Le gouvernement veut faire adopter le projet de loi sans que les Canadiens sachent à qui l'argent sera versé et à quoi il sera destiné. Le gouvernement n'a réussi à justifier ni légalement, ni moralement, ni matériellement, pourquoi cet argent doit être dépensé sans que les représentants élus sachent qui en bénéficiera. Après tout, il ne s'agit pas d'une situation normale où les déposants ont le droit à la confidentialité de leurs transactions. Les banques en question ont quand même fait faillite. Ces établissements ne relèvent plus de la Loi sur les banques, puisqu'ils n'existent plus. Nous avons affaire à une double faillite et, en pareil cas, les créanciers qui réclament leur dû doivent se présenter et décliner leur identité.

Selon le projet de loi proposé, les dépôts seront remboursés sans que les élus du peuple connaissent les destinataires. Je répète des questions que j'ai déjà posées: que dissimulent les conservateurs? Qui cherchent-ils à protéger? Pourquoi refusent-ils de donner des noms? Le gouvernement refuse de répondre à ces questions, car en y répondant il ne ferait que confirmer son incompétence et sa responsabilité dans ce fiasco incroyable. Par conséquent, monsieur le Président, dans l'intérêt du Parlement, mais aussi dans l'intérêt des contribuables qui devront déboursier presque un million de dollars, et, d'une façon générale, dans l'intérêt de notre système financier qui exige une saine gestion, cette motion doit être rejetée. Ensuite, ce sera le tour du projet de loi. Toute autre issue sera contraire aux intérêts du Parlement, à ceux de 25 millions de Canadiens et remettra en question le principe même de la démocratie parlementaire, à savoir que les représentants élus doivent savoir qui sont les destinataires des fonds publics.

Rejetons d'abord la motion à l'étude et ensuite nous réglerons le sort de ce projet de loi inacceptable.

• (1150)

**M. Ken James (Sarnia-Lambton):** Monsieur le Président, à titre de Canadien inquiet des difficultés que la Banque Commerciale et la Norbanque ont éprouvées récemment, j'interviens aujourd'hui, afin d'accorder mon appui au projet de loi C-79, Loi prévoyant une indemnité aux déposants de ces deux banques et de la Compagnie de Placements Hypothécaires CCB.

Ce que nous proposons, ce n'est ni plus ni moins que d'indemniser les déposants non assurés de ces institutions. Beaucoup de ceux qui critiquent cette initiative semblent mal comprendre les répercussions catastrophiques que l'inertie du gouvernement aurait. A titre de député de Sarnia-Lambton, j'ai constaté les problèmes qu'entraîne cette situation. Comme beaucoup d'autres localités, petites et grandes, la mienne est touchée. Je refuse de me tenir passivement à l'écart et de ne rien faire pour venir en aide aux municipalités, aux chefs de petites entreprises, aux collègues et caisses de crédit de ma circonscription. Ce serait d'ailleurs une grave erreur.

La ministre a précisé de façon très claire et a bien souligné, monsieur le Président, qu'en prenant cette mesure, le gouvernement n'a pas l'intention de créer un précédent. Il s'agit d'un

#### *Attribution de temps*

cas unique et isolé. C'est la première fois qu'une chose du genre se produit depuis 66 ans. Ce qui importe encore plus, c'est que ces institutions financières ont favorisé l'essor de l'économie de l'ouest du pays. Cependant, même s'il s'agit là d'une première, cela ne signifie en rien qu'aucun problème ne se posait. La semaine dernière, sur les ondes de Radio-Canada, un ancien président libéral du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, membre du dernier gouvernement, a admis que son gouvernement était parfaitement au courant des problèmes relatifs à la réglementation des institutions financières; pourtant, quelles mesures ledit gouvernement a-t-il prises? Absolument aucune. Il s'est croisé les bras pendant 16 ans, sans rien faire pour tenter d'améliorer le climat financier au Canada. Il a pourtant eu 16 ans pour le faire comparativement à six mois seulement pour nous, mais nous avons quand même pris davantage de mesures que les libéraux ne l'ont jamais fait. Chose certaine, les événements des derniers mois démontrent amplement la nécessité d'une réforme dans ce domaine. Notre gouvernement entend procéder à une réforme de la réglementation et nous l'avons signalé dans le discours du trône, le budget, le rapport du comité Wyman et dans le document de travail sur les institutions financières. Nous avons agi dans quatre domaines bien précis et nous en sommes fiers.

Les députés ont eu amplement le temps de débattre ce projet de loi et toute la question l'entourant. Pourtant, certains prétendent que nous les baïllonnons et ne leur donnons pas assez de temps pour intervenir. Je voudrais vous faire part de certains faits qui démontrent la fausseté de ces accusations. Nous avons consacré quatre journées entières à ce débat. Au cours de cette période, 51 députés sont intervenus à ce sujet et, ce qui est plus important encore, plus de 80 p. 100 d'entre eux étaient de l'opposition. Cela montre manifestement que les députés de tous les côtés de la Chambre ont eu amplement la possibilité d'intervenir. Chaque jour de retard entraîne des difficultés financières et de l'incertitude, non pas pour les députés, mais pour bien des Canadiens qui veulent simplement qu'on apaise leurs craintes.

Au cours du débat, l'opposition a oublié ou refusé de tenir compte des déposants auxquels nous cherchons à venir en aide. Il s'agit de municipalités qui ont des dépôts supérieurs à 41 millions de dollars dans ces institutions, de petites entreprises, des œuvres de bienfaisance, des caisses de crédit, des syndicats, des hôpitaux, des collègues et, en particulier, des Canadiens ordinaires. Je suis quelque peu inquiet de voir des députés de l'opposition qui représentent des circonscriptions qui comptent des caisses de crédit, s'opposer à ce projet de loi. Il semble plutôt curieux d'entendre le chef de l'opposition et le NPD laisser entendre que seules de riches banques étrangères vont profiter de ce projet de loi. Je crois qu'il est temps qu'ils cessent de raconter des histoires aux Canadiens et commencent à s'inquiéter comme nous, du sort des petits déposants, qui sont l'armature de ces banques. Il semble également très étrange que l'opposition veuille que l'on publie la liste des déposants où figureraient des municipalités et des caisses de crédit se trouvant dans leurs circonscriptions. Ces députés ne semblent pas trop se préoccuper des difficultés financières qu'éprouvent ces déposants.